3M PARTNERS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 510 euros
Siège social : 9 Allée des Tilleuls, 13100 AIX EN PROVENCE
888 244 761 RCS AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 12 NOVEMBRE 2026

Le 12 Novembre 2026,
A 8h00,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Martin LAUTHIER,
agissant en qualité de Président de la société 3M PARTNERS sus-désignée,

Est également présente la société HEX MANAGEMENT

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2026.

Le Président rappelle :

- aux termes du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 septembre 2026, il a été décidé de réduire le capital social de 1 510 euros à 1 020 euros, par voie de remboursement de la somme de 245.867 euros par part sociale, et ce sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce d' AIX EN PROVENCE, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 2000 euros ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce d' AIX EN PROVENCE le 19 octobre 2026 ;

- à la date du 12 novembre 2026, soit à l'expiration du délai de 20 jours fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

En conséquence, constate la réalisation de la condition suspensive, le caractère définitif de la réduction de capital ainsi décidée à cette même date du 28 septembre 2026, ainsi que la modification corrélative des statuts ;

M.L. M.M.

ARTICLE 6 - CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de 1.020 €, divisé en 1.020 actions de 1 € chacune, libérées dans leur intégralité et de même catégorie.

DÉCISION UNIQUE

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Certifié conforme à l'original

Martin LAUTHIER
Président

Maxence MIOTTO

Certifié par youtrust

Martin LAUTHIER

Certifié par youtrust

M.L. M.M.